

La charte des porteurs d'eau

1. L'eau n'est pas une marchandise, l'eau est un bien commun non seulement pour l'Humanité mais aussi pour le Vivant.
2. Afin de garantir la ressource pour les générations futures, nous avons le devoir de restituer l'eau à la nature dans sa pureté d'origine.
3. L'accès à l'eau est un droit humain fondamental qui ne peut être garanti que par une gestion publique, démocratique et transparente, inscrite dans la loi.

Signez la charte des porteurs d'eau

[http://www.france-libertes.org/
Devenez-Porteurs-d-eau.html](http://www.france-libertes.org/Devenez-Porteurs-d-eau.html)